

POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DE DONS

PRÉAMBULE

Vues et Voix désire se doter d'une politique de reconnaissance à l'égard de ses donateurs afin de leur témoigner sa gratitude. Ainsi, Vues et Voix s'assure qu'outre les avantages fiscaux consentis, les individus et les entreprises qui le désirent puissent bénéficier d'une visibilité correspondante à l'importance de leurs dons.

1. La politique de reconnaissance

Vues et Voix reconnaît l'importance de la contribution de tous les donateurs qui, par leurs gestes philanthropiques de toute nature, soutiennent et appuient Vues et Voix dans sa mission, permettant de produire des livres audio adaptés destinés aux personnes ayant une limitation visuelle, motrice ou d'apprentissage, ainsi que des émissions de radio axées sur la santé et sur les ressources qui s'offrent aux personnes en perte d'autonomie.

Cette reconnaissance de la générosité de nos donateurs est à tous égards une condition essentielle à toutes les activités de financement menées par Vues et Voix.

2. Les types de donateurs de Vues et Voix

Le conseil d'administration de Vues et Voix associe les titres honorifiques suivants au total cumulatif des dons.



- Bâtisseurs (100 000 \$ et plus)
- Gouverneurs (50 000 à 99 999 \$)
- Bienfaiteurs (10 000 à 49 999 \$)
- Partenaires (2 000 à 9 999 \$)
- Amis (500 à 1 999 \$)

3. Les reconnaissances / la visibilité

Vues et Voix doit obtenir le consentement du donateur ou des commanditaires pour reconnaître publiquement le don, peu importe la nature ou la valeur du don.

Chacun des donateurs majeurs ou des commanditaires sera traité de façon équitable.

Dans le cas d'une entente formelle qui prévoit une contribution échelonnée sur plusieurs années, les avantages prévus à la présente politique seront applicables lorsque la totalité de la contribution aura été remise.

membres du conseil d'administration reconnaissent l'apport exceptionnel des donateurs de Vues et Voix :

Le nom des Bâtisseurs sera inscrit au tableau d'honneur, sur le site web de Vues et Voix, dans le rapport annuel et dans l'infolettre. Les Bâtisseurs pourront obtenir la désignation d'une salle selon la disponibilité des locaux de Vues et Voix ainsi qu'une cabine d'enregistrement du studio.

Le nom des *Gouverneurs* sera inscrit au tableau d'honneur, sur le site web de Vues et Voix, dans le rapport annuel et dans l'infolettre. Les *Gouverneurs* pourront obtenir la désignation d'une cabine d'enregistrement du studio.

Le nom des Bienfaiteurs sera inscrit au tableau d'honneur, sur le site web de Vues et Voix, dans le rapport annuel et dans l'infolettre.







Le nom des Partenaires sera inscrit sur le site web de Vues et Voix, dans le rapport annuel et dans l'infolettre.

Le nom des *Amis* sera inscrit dans le rapport annuel et dans l'infolettre.

Numéro d'enregistrement 11900 3937 RT001 (reçus pour fins d'impôt)

Adopté à la séance du Conseil d'administration du 14 juin 2017

info@vuesetvoix.com